LE PROBLÈME DU GRAND PONTIFICAT DE CARACALLA DANS L'INSCRIPTION DE SLĂVENI

par CÉCILE POPESCU

Il existe de nombreuses mentions du **grand pontificat** de **Caracalla** antérieures à son avènement dans l'épigraphie (essentiellement africaine); c'est le cas de **l'inscription** de Slăveni (**Dacia Malvensis**) (IDR II, 496 = CIL III, 13 800 = AnnEp 1896, 62). Deux phénomènes peuvent expliquer cette aberration: d'une part, une confusion des dédicants, issus du milieu civil ou militaire, Septime Sévère et Caracalla partageant, à l'exception de la charge de *pontifex maximus*, les mêmes pouvoirs à partir de 198; d'autre part, une modification des textes honorant Septime Sévère, Caracalla et Géta après la mort de ce dernier, sa titulature étant alors remplacée par celle de son frère, désormais seul empereur régnant et grand pontife, sans changement dans le reste de la dédicace (d'une datation qui n'est plus appropriée au nouveau contexte politique). Ainsi le monument de Slăveni, édifié par l'armée en 205 et mentionnant les trois empereurs, fut martelé après 212, le grand pontificat et la puissance tribunicienne de Caracalla prenant la place du nom de Géta, comme l'avait signalé Gr. Tocilescu à la fin du XIXe siècle.

L'inscription IDR II, 496 (= CIL III, 13 800 = AnnÉp 1896, 62) provenant du camp de Slăveni en Dacie Inférieure et faisant allusion à une construction, nous présente curieusement en 205 ap. J.-Chr. Septime Sévère avec une titulature omettant tout sacerdoce et Caracalla revêtant le grand pontificat:

[I]M[P(ERATOR) CAES(AR)] L SEP[T(IMIUS)] SEVER[US PIUS]
PE[RTINAX] AUG(USTUS)
[AR]AB(ICUS) AD[IAB(ENICUS)] PARTH(ICUS) MAX(IMUS)
TRIB(UNICIA) POT(ESTATE) XIII
[IMP]ERAT[OR XI] CO(N)S(UL) III P(ATER) P(ATRIAE) ET
[IMP(ERATOR)] CAES(AR) M [AUR(ELIUS) A]NT[O]NI[N]US PIUS
AUG(USTUS) CO(N)S(UL) II
[P]ONTIF(EX) MAX(IMUS) [TR(IBUNICIA) P(OTESTATE) V]IIII
ALAE I HISPANOR(UM)
[A FUNDA]M[ENTI]S FECERU[N]T

Si nous acceptons cette restitution – il ne faut en effet pas oublier que ce monument se composait lors de sa découverte en 1893 de 260 fragments

SCIVA, tomul 49, nr. 3–4, Bucureşti, iulie–decembrie 1998, p. 259–263.

https://biblioteca-digitala.ro

dont ne subsistaient cinquante ans plus tard que 128 – nous nous trouvons face au problème de la mention de Caracalla grand pontife antérieurement à son avènement.

Ce cas n'est pas unique et il est malheureux qu'A. Mastino se soit abstenu de l'expliquer, ses remarques se limitant à la constatation du phénomène[1]. Caracalla possédait des charges sacerdotales durant le Principat de son père, ce qui ne constituait en aucun cas une nouveauté, les princes de la famille impériale et plus particulièrement les héritiers désignés recevaient des prêtrises depuis le temps d'Auguste[2]. En revanche, le grand pontificat se distinguait par son caractère de pouvoir unique, le seul à ne pas être partagé dans le cas de règnes conjoints, jusqu'à l'époque de Pupien et Balbin. Outre la numismatique, des documents officiels, tels les diplômes militaires délivrés par Septime Sévère, nous fournissent la preuve indiscutable de l'inexistence du dédoublement de cette charge: le pontifex maximus n'est pas Caracalla mais son père[3]. Pourtant une large documentation antérieure à 211 mentionne Caracalla avec ce titre et ceci pour diverses raisons.

Il peut tout d'abord s'agir d'une mauvaise compréhension des institutions, d'une erreur commise par le dédicant, civil, militaire ou religieux, particulier, cité ou province, dans la mesure où les Augustes assument des pouvoirs similaires; nous rencontrons d'ailleurs des inscriptions enregistrant, avec ou sans Marc Aurèle, le grand pontificat de Lucius Verus[4]. Celles-ci proviennent de toutes les régions de l'empire et nous sommes surpris d'observer cette confusion à Rome et en Italie, ce qui n'est pas le cas pour Caracalla. Concernant ce dernier, nous remarquons en outre que ce phénomène est nettement plus rare en Orient qu'en Occident[5]. C'est en Afrique que nous le rencontrons le plus fréquemment mais cela s'explique par la richesse épigraphique de cette zone pour la période des Sévères. Caracalla y est parfois

[1] *Le titolature di Caracalla e Geta attraverso le iscrizioni. Indici*, Studi di storia antica V, Bologna, 1981, p. 42.

[2] Voir par exemple la dédicace d'un particulier à Madauros (Afrique Proconsulaire) pour le salut de Septime Sévère grand pontife et Caracalla pontife (Stéphane Gsel, *Inscriptions Latines d'Algérie* I, Paris, 1922, 2059) ou les Fastes des sodales Augustales mentionnant la cooptation surnuméraire de Caracalla dans ce collège (CIL VI, 1984, 2, 7–12 = ILS, 5025).

[3] CIL XVI, 135; AnnÉp 1976, 794; AnnÉp 1987, 1132; AnnÉp 1993, 1789.

[4] Voir par exemple AnnÉp 1971, 34 (Rome); CIL X, 17 = ILS, 361 (Italie, région III); CIL II, 158 (Lusitanie); CIL VIII, 2239+2469 =17958 (Numidie); AnnÉp 1978, 788 (Asie).

[5] Voir l'inscription CIL III, 6071 = 14195,26 du théâtre d'Ephèse (Asie) où Caracalla porte le titre de grand pontife et Géta celui de César, ce qui suppose une date antérieure à 209.

https://biblioteca-digitala.ro

honoré seul en tant que pontifex maximus[6]; parfois comme frère de Géta[7]; parfois comme fils de Septime Sévère, de Julia Domna ou même de Commode[8]; parfois avec sa famille[9]. Nous connaissons également des inscriptions de Germanie Inférieure, issues du milieu militaire, dédiées à Septime Sévère et Caracalla revêtant le grand pontificat[10]. Il est intéressant de relever que toute notre documentation est postérieure à 198, année de l'obtention pour Caracalla du titre d'Auguste (le 28 janvier); le fait de partager tous les pouvoirs avec son père, à l'exception bien entendu du sacerdoce suprême, pourrait être à l'origine de la confusion des dédicants.

La mention du grand pontificat de Caracalla dans les inscriptions antérieures au décès de Septime Sévère ne se limite pourtant pas à ce cas. En effet, nombreux sont les monuments qui furent remaniés à l'avènement de Caracalla (4 février 211) et plus particulièrement après l'assassinat de Géta (début 212), dont tout souvenir devait disparaître; nous avons d'ailleurs précédemment cité des exemples dans lesquels le nom de Géta, sa filiation, ses

[6] CIL VIII, 2711 (Lambaesis, Numidie): dédicace à Caracalla p. m., fils de notre Sévère Auguste, d'un particulier pour l'honneur du flaminat perpétuel; CIL VIII, 6307 (Phua, Numidie): dédicace municipale à Caracalla p. m., fils de Septime Sévère (Géta martelé, remplacé par formule honorifique); CIL VIII, 9034 (Auzia, Maurétanie Césarienne): dédicace à Caracalla p. m. (avec filiation); CIL VIII, 12402 = AnnÉp 1889, 139 (Neferis, Afrique Proconsulaire): dédicace municipale à Caracalla, à la fois prince de la jeunesse, grand pontife, père de la patrie (filiation indiquée); CIL VIII, 18902 (Thibilis, Numidie): dédicace à Caracalla (ni la restitution du sacerdoce ni la datation proposées par le CIL ne sont sûres); AnnÉp 1917–1918, 45 (Azziz ben Tellis, Numidie): dédicace des colons de Suburbur à Caracalla p. m., fils de Septime Sévère p. m; AnnÉp 1969-1970, 698 (Sila, Numidie): dédicace municipale à Caracalla p. m., fils de Septime Sévère p. m., frère de Géta (martelé, remplacé par formule honorifique).

[7] Voir CIL VIII, 9035 = ILS , 459 (Auzia, Maurétanie Césarienne): dédicace mentionnant le grand pontificat pour chacun des trois empereurs Septime Sévère, Caracalla, Géta (martelé); AnnÉp 1895, 83 (Thibilis, Numidie): dédicace municipale de monument du même type que précédemment, à Géta (martelé), fils de Septime Sévère p. m., frère de Caracalla p. m.

[8] CIL VIII, 8469 (Col. Sitifis, Maurétanie Césarienne): dédicace de particulier pour l'obtention de l'édilité, à Septime Sévère p. m., père de Caracalla p. m. et probablement Géta (martelé); CIL VIII, 6306 (Phua, Numidie): dédicace municipale à Julia Domna, épouse de Septime Sévère p. m., mère de Caracalla p. m. et Géta (martelé, remplacé par formule honorifique); CIL VIII, 6998 (Cirta, Numidie): même type que précédemment; CIL VIII, 19 693 (Civitas Celtianensium, Numidie): même type que précédemment; CIL VIII, 4826 (Nattabutes, Numidie): dédicace municipale au divin Commode, frère de Septime Sévère p. m., père de Caracalla p. m. et Géta (martelé et remplacé par une formule honorifique).

[9] CIL VIII, 7972 (Col. Veneria Rusicade, Numidie): dédicace à Septime Sévère, père de Caracalla p. m. et Geta, puis à Caracalla p. m. et Géta (martelé et remplacé par une formule honorifique à deux reprises); CIL VIII, 6305 = 19 294 (Phua, Numidie): dédicace à Septime Sévère et Caracalla, les deux grands pontifes (la restitution du pontificat pour Caracalla dans le CIL nous semble erronée; voir CIL VIII, 6307, provenant de la même ville et honorant Caracalla avec le titre de pontifex maximus); AnnÉp 1989, 797 (Sufetula, Afrique Proconsulaire): dédicace (probablement pour le salut des empereurs) à Septime Sévère p. m. et Caracalla p. m.

[10] CIL XIII, 8826 (Roomburg); CIL XIII, 8828 (env. Katwijk aan Zee); CIL XIII, 8829 (Egmond).

https://biblioteca-digitala.ro

titres et pouvoirs étaient martelés et remplacés parfois par une formule honorifique[11]. Les lapicides ne prenant pas la peine de modifier le nombre des puissances tribuniciennes, des salutations impériales ou des consulats (sur ordre de l'empereur ? Il faut supposer que l'on souhaitait conserver le souvenir de la fondation, que le caractère urgent de la *damnatio memoriae* ne le permettait pas, ou que tout simplement cette tâche s'avérait trop compliquée), nous nous retrouvons donc face à des documents conservant leur date initiale[12]. En Orient, quelques bornes milliaires bilingues, qui comportaient à l'origine les noms des quatre membres de la famille impériale, furent transformées: Géta est supprimé et remplacé par la nouvelle titulature de Caracalla, pontifex maximus comme son père sur la même pierre[13]. En Occident, on observe un processus identique[14]; la modification du texte a souvent pour résultat une titulature qui ne se trouve plus à une place correcte[15] . En outre, dans les dédicaces familiales, seuls apparaissent parfois les titres de Caracalla, ce qui implique qu'à l'origine les trois empereurs n'en portaient pas et que l'on se limitait à la mention de leur nom[16].

C'est dans ce second cas de figure que l'on doit placer l'inscription de Slăveni. Ornant un bâtiment du camp et dédiée aux trois empereurs par un corps de troupe durant le règne de Septime Sévère, elle fut modifiée après l'élimination de Géta, sans que l'on prenne la peine de la réactualiser, c'est-à-dire de

[11] Il existe cependant dans l'épigraphie des traces du court règne conjoint des deux frères et l'on a parfois la surprise de retrouver un phénomène similaire à celui concernant Caracalla et Septime Sévère, ex.: CIL VIII. 14813 (Schauwâsch, Afrique Proconsulaire): dédicace pour le salut de Caracalla p. m., Géta p. m., Julia Domna et toute la maison divine.

[12] Nous possédons toutefois des exemples d'inscriptions retouchées (non martelées), mentionnant le grand pontificat de Septime Sévère et de Caracalla mais à deux dates distinctes, il s'agit simplement d'une adjonction ultérieure; voir AnnÉp 1963, 144 (Leptis Magna, Tripolitaine): dédicace dans l'abside est de la basilique, en 209-210 le père l'a commencée et édifiée en majeure partie, en 215-216 le fils a pris soin de la perfectionner.

[13] CIL III, 482 = 12 271, 12 272 (Gibia, Asie, sur la voie Stratonicea-Tralles); CIL III, 13 689 = AnnÉp 1896, 50 (Dermendschik, Asie, sur la voie Ephesus-Laodicea); AnnÉp 1992, 1594a (Sek, Asie).

[14] AnnÉp 1916, 15 (Cuicul, Numidie): dédicace municipale à la Fortune du Retour des Augustes Septime Sévère p. m. et Caracalla p. m. (avec titres de victoire et de père de la patrie à la place de la titulature de Géta).

[15] Ex.: CIL VIII, 4216 (Verecunda, Numidie): *IMP CAES M AURELIO ANTONINO AUG / PIO FELICI PRINCIPI IUVENTUTIS P P / IMP CAES L SEPTIMI SEVERI PII PERTINA/ CIS AUGUSTI ARABICI ADIABENICI PARTHICI / MAXIMI P P FILIO ET / PART MAX BRIT MAX GER MAX PONT MAX P P / DECRETO DECUR PECUNIA PUBLICA*; la ligne 6 mentionnait à l'origine Géta (en tant que frère de Caracalla si l'inscription n'était dédiée qu'à ce dernier).

[16] AnnÉp 1941, 49 (Thamugadi, Numidie): dédicace à la Victoire de nos Maîtres, Empereurs, Augustes, Septime Sévère, Caracalla, Géta (remplacé par titres de victoire et de grand pontife de son frère), Julia Domna, d'un augure nouvellement désigné; CIL III, 14 506,1 = AnnÉp 1902, 21 (Viminacium, Mésie Supérieure): dédicace à une divinité pour le salut de Septime Sévère et Caracalla grand pontife (à la place de Géta).

https://biblioteca-digitala.ro

transformer la titulature de Septime Sévère en une formule faisant allusion à sa divinisation et de changer le nombre des consulats de Caracalla. Aussi Gr. Tocilescu avait-il raison lorsqu'à la fin du siècle dernier, il restituait à la ligne 5, à la place, martelée, du grand pontificat et de la puissance tribunicienne de Caracalla: *ET P(UBLIUS) SEPT(IMIUS) GETA NOB(ILISSIMUS) CAES(AR).* Subsiste toutefois une interrogation: comment expliquer le nombre de puissances tribuniciennes de Caracalla, qui correspond à l'année 205[17], si l'on admet que ce pouvoir ne figurait pas à l'origine mais fut rajouté après 212? Etait-ce par volonté d'adéquation par rapport à son consulat et à la titulature de son père, pour que subsiste l'époque de la fondation? Nous ne pouvons malheureusement pas comparer la pièce à un cas similaire: les inscriptions ayant subi une modification comportaient dès l'origine la puissance tribunicienne de Caracalla ou ne mentionnent que les titres de victoire et de père de la patrie. Son état de conservation ne nous permet pas non plus d'apporter une réponse définitive. Il n'est cependant pas exclu d'imaginer que figurait dans la lacune non pas *V* mais *XV*, à savoir la dix-neuvième et non la neuvième puissance tribunicienne de Caracalla, ce qui nous amènerait à 215, année qui suit justement sa visite en Dacie. Le texte initial de 205 mentionnait les surnoms victorieux, la puissance tribunicienne, les salutations impériales, les consulats et le titre de père de la patrie de Septime Sévère, l'Auguste Caracalla et ses consulats, le César Géta; celui-ci fut probablement martelé dès 212 et remplacé (peut-être seulement en 215) par le grand pontificat et la puissance tribunicienne de son frère.

PROBLEMA TITLULUI DE *PONTIFEX MAXIMUS* DAT LUI CARACALLA ÎN INSCRIPȚIA DE LA SLĂVENI

REZUMAT

Există numeroase mențiuni epigrafice (în special în nordul Africii) ale marelui pontificat al lui Caracalla înainte de moartea tatălui său, când a devenit primul *Augustus* (având asociat pe fratele său *Geta*). Această aberație se explică prin două situații: pe de o parte, o confuzie a dedicanților, provenind din mediul civil sau militar, explicabilă prin faptul că Septimiu Sever și Caracalla au împărtășit, începând din anul 198, aceleași puteri, cu excepția titlului de *pontifex maximus;* pe de altă parte, o modificare a inscripțiilor onorând pe Septimiu Sever și pe fiii săi, după uciderea lui Geta, când titulatura acestuia a fost înlocuită cu aceea a lui Caracalla, acum singur *Augustus* și *pontifex maximus*, fără altă schimbare în restul dedicației (deși datarea nu mai corespunde noului context politic). Este și cazul unei inscripții de la Slăveni, în Dacia Malvensis (AnnEp 1896, 62 = CIL III, 13 800 = IDR II, 496), din anul 205, în care numele lui P. Septimius Geta *nob(ilissimus) Caes(ar)* a fost înlocuit cu titlul de *pontifex maximus* și puterea tribuniciană a lui Caracalla (fapt remarcat și de Gr. Tocilescu).

[17] D'après l'IDR; le CIL présentait lui, à travers la quatorzième puissance tribunicienne, l'année 210, ce qui reste toujours antérieur à la mort de Septime Sévère.

https://biblioteca-digitala.ro

https://biblioteca-digitala.ro